



**FNASCE**  
couleur passion

**54e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**de la Fédération nationale des**  
**associations sportives, culturelles et**  
**d'entraide**

**4 et 5 mai 2022**

**Sète (34)**

## **Rapport moral**

---

**Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)**

Ministère de la Transition écologique – Ministère de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales – Ministère de la Mer  
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

**Tél.** : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

*Association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.*

**Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015**

# RAPPORT MORAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 4 et 5 mai 2022 – Sète

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s Président-e-s,

Lors de notre 53<sup>e</sup> assemblée générale à Bron, j'indiquais dans mon rapport moral, que l'année 2020 était une année particulière, inédite et imprévisible, qui avait bouleversé nos vies, nos quotidiens, nos modes de fonctionnement et d'organisations.

Ainsi, l'année 2021 n'a pas été une année ordinaire.

2021 aura été dans la continuité de 2020 sur les 6 premiers mois, mais le second semestre, n'a pas été fantastique non plus, compte tenu des dispositions sanitaires aléatoires qui ont échelonné nos mois et nos semaines.

En effet, nous avons été confrontés à une crise sanitaire qui aujourd'hui perturbe encore les fondements même du monde associatif en nous privant d'instantanés conviviaux et de rencontres.

Tous les âges ont été impactés enfants, ados, adultes, actifs et retraités.

Des solutions techniques, numériques, innovantes ont été mises en place mais ne parviendront pas à remplacer les échanges et les contacts entre les individus, le « présentiel » comme on dit aujourd'hui !

Certaines activités ont été fortement impactées. Les changements rapides de mesures de protection et la faible visibilité ont rendu la gestion de l'ensemble encore plus difficile.

On peut néanmoins rappeler que le maintien de nos activités a pu se faire grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, régionaux et nationaux de notre mouvement, au soutien de nos administrations et de nos partenaires.

C'est grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent le projet de notre mouvement, que l'année 2021 a été d'une grande richesse et a permis de nous retrouver et de vivre de nouveau des moments de convivialité qui sont aussi la force et le ciment de notre fédération.



### **Relations avec l'administration de nos ministères : Transition Écologique, Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et de la Mer**

Plusieurs échanges ont eu lieu avec M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, et ses services, notamment la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, avec Mme Isabelle Palud-Gouesclou, M. Raphaël Dufau et Mme Nathalie Degryse.

L'action de notre association est reconnue par les services de l'administration centrale. Ils nous assurent au quotidien de leur soutien, de leur attachement à notre mouvement et de la reconnaissance de notre fédération en tant que partenaire social à part entière.

#### **La subvention ministérielle 2021**

Le 24 février 2021, Monsieur Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, a notifié, le montant de la subvention de fonctionnement 2021 à la FNASCE. Elle reste à hauteur de la subvention perçue en 2019 et 2020, soit 677 000 € malgré les baisses d'effectifs et le transfert de près de 1200 agents vers les secrétariats généraux communs départementaux.

Ainsi, nos ministères affichent la volonté de conforter leur engagement financier pour aider notre mouvement à surmonter cette crise qui affecte toutes les activités nationales, régionales et locales.

## Convention avec les établissements publics

### Voies Navigables de France VNF

La convention entre VNF et la FNASCE a été signée le 8 janvier 2021

### Office Français de la Biodiversité OFB

Les négociations interrompues en raison de la crise sanitaire ont repris en février 2021.

Malgré nos nombreuses relances, le projet de convention est toujours en attente de signature.

## Ministère de l'Intérieur : chantier RH « action sociale », mise en place des SGCD

1. Dans le cadre du comité de pilotage de la convergence dans l'administration territoriale de l'État du 23 mars 2021, le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur a fait état d'un chantier RH « action sociale », et notamment des actions menées au titre de l'arbre de Noël, proposant une manifestation unique dans chaque département dès 2021.

La FNASCE a transmis un courrier officiel à Mme Piette, secrétaire générale de nos ministères afin de solliciter un statu-quo pour l'organisation de l'édition 2021 avec le maintien du dispositif organisationnel en place et également l'ouverture d'un réel chantier RH de l'action sociale

Suite à cette saisine, sans remettre en cause les premières mutualisations avec les services du ministère de l'intérieur, l'organisation de l'arbre de Noël a été maintenue en l'état avec le maintien au même niveau de la subvention de 40€ par enfant.

2. La rencontre avec les représentants du Ministère de l'intérieur a enfin eu lieu, en visio le 10 décembre. Michèle, Roland et Stéphane représentaient la FNASCE, Mme Pallud-Gouesclou et M. Dufau représentant le SG-DRH de nos ministères. Au préalable, un échange préparatoire à cette rencontre avait eu lieu afin de nous guider dans notre démarche et nous apporter leur soutien.

Les représentants du MI n'ont laissé aucun espoir sur la mise en place d'une éventuelle convention nationale avec la FNASCE. Leurs justifications avancées reposent sur le fait qu'il existe déjà d'autres associations au sein du MI et que pour leur fonctionnement aucune autorisation d'absence n'existe.

Sans la mise en place d'une convention nationale entre la FNASCE et le MI, il est donc difficile de donner une ligne directrice aux ASCE. Seules les démarches locales des ASCE pourront être dorénavant engagées, a minima pour permettre à leurs adhérents de participer à leur assemblée générale annuelle.

## Action sociale interministérielle

### Comité Central d'Action Sociale - CCAS :

- Les représentants du CDF au sein du CCAS sont : Michèle Jossier et Stéphane Vachet (suppléant) et ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions « Animation » et « Actions Collectives »
- Bruna Chanel-Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'expert

### Comité pour l'Action Sociale du CEREMA – COPAS :

Bruna Chanel-Olive a représenté la FNASCE lors des réunions plénières. Suite à son déménagement, elle a été remplacée par Sébastien Lagache, agent CEREMA en poste aux Ponts de cé (49) et Charlotte Mouchon (suppléante) en poste à Bron (69)

### Comité de Gestion des Centre des Vacances - CGCV :

Comme la FNASCE, le CGCV a été très impacté par la crise sanitaire et a dû, de nouveau, gérer des annulations de séjours pour les enfants de nos ministères, mais a également été confronté à de multiples cas de COVID impactant jeunes et encadrants.

La FNASCE était présente lors de leur assemblée générale à Lyon (69) les 23 et 24 juin.

## Crise sanitaire

### 1- Aides exceptionnelles aux ASCE

Chaque ASCE, bénéficiaire des aides exceptionnelles, a été destinataire d'une fiche individuelle rappelant ses « pertes » ou « manques à gagner », la partie éligible, la quotité (pourcentage) par grand poste (entre « UA » et « fonctionnement ») par rapport à la totalité des demandes éligibles et l'application de ces quotités sur les aides affectées à chacun de ces deux grands postes.

Chaque président d'URASCE a été destinataire des fiches des ASCE de son périmètre.

### 2- Unités d'accueil et confinement

Compte-tenu de restrictions de déplacement, le secteur Entraide s'est adressé aux ASCE en sollicitant l'annulation des séjours en UA du 3 avril au 2 mai 2021 (durée totale du confinement)

Les séjours gratuits de printemps ont été annulés pour la seconde fois.

### 3- Mise en place d'un protocole sanitaire pour toutes les activités

- Le 19 juillet, toutes les ASCE et URASCE ont été destinataires d'une information portant obligation de mise en place d'un passe sanitaire pour toutes les manifestations locales, régionales et nationales.

Cette obligation concernait l'ensemble des participants : joueurs, acteurs, accompagnateurs, organisateurs, partenaires et prestataires

- Par décret du 8 août, la notion de jauge impactant la tenue des assemblées générales, un nouveau message a été transmis le 8 septembre avec les nouvelles consignes

### 4- Nomination d'un référent « crise sanitaire » :

Compte-tenu des besoins d'analyse et d'adaptation des impacts sur nos organisations, Roland Bigorre, chargé des affaires juridiques, a été nommé référent « crise sanitaire »

## Difficultés de fonctionnement des adhérents

La baisse du nombre de bénévoles, le non-remplacement de certains postes de MAD génèrent de grandes difficultés de fonctionnement des ASCE.

De plus, on ne peut ignorer que de nouveaux postes de MAD devront être « rendus » dans le cadre de la prochaine Convention Pluriannuelle d'Objectifs CPO dont les négociations viennent de débiter.

Il est proposé d'examiner des possibilités d'emplois qui pourraient être mises en œuvre par les ASCE :

- se faire accompagner par un jeune dans le cadre d'un « emploi civique »

Ainsi, on fait une double action : d'une part, pour les jeunes avec un pied dans la vie active durant 8 à 10 mois et d'autre part avec une démarche d'entraide. Un travail est en cours avec le référent « emploi civique » du ministère. Pour son éventuelle mise en place, une demande d'agrément devra être effectuée. La désignation d'un tuteur est obligatoire et il bénéficiera d'une formation.

- passer par un « groupement d'employeurs » avec un employé à temps partagé, avec moins de contraintes. Il va se rapprocher de l'ASCE 11 qui a déjà utilisé ce dispositif
- dispositif 2° chance, travail d'intérêt général...

Une analyse des différents dispositifs est en cours, permettant dans le second semestre 2022 de proposer des process.

## Reconquête des adhérents

La baisse des adhérents s'est accélérée avec la crise sanitaire dans toutes les ASCE.

Dans un contexte professionnel en constante évolution, l'élargissement des temps de télétravail, c'est l'ensemble de notre mouvement qui doit réfléchir, sans attendre, à des pistes pour reconquérir des adhérents.

Des ateliers de réflexions, de partages d'expériences avec les URASCE et les ASCE ont été mis en place, et seront au cœur de cette assemblée générale

## Partenaires financiers

Les contrats de partenariats financiers ont été de nouveau négociés et ont été renouvelés pour une période d'un an, sans tacite reconduction

Pour nos deux partenaires historiques GMF et BFM, il est convenu de mettre en place une nouvelle organisation dans le déploiement de nos conventions avec un partenariat plus participatif.

### Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, GMF

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 11 mars 2021.

Malgré le constat d'une très faible adhésion de nouveaux sociétaires, le montant de la subvention a été maintenue avec une nouvelle répartition des sommes allouées selon les activités :

- Dotation générale : 20 000 €
- Assemblée générale - Bron : 1 500 €
- Journées DASCE - Xonrupt : 1 000 €
- Activités sportives : 1 600 € pour les coupes et 2 500 € pour l'aide aux challenges
- Activités culturelles : 800 €
- Entraide : 1 500 € pour l'achat de séjours gratuits

### Banque Fédérale Mutualiste BFM

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 29 mars 2021.

La BFM, ayant subi également la crise sanitaire avec des pertes de clients, a dû baisser le montant de la subvention. Elle s'est élevée à 10 800 € en 2021, répartie comme suit :

- 8 000 € pour le budget général
- 1 200 € pour l'Entraide (achat de séjours gratuits)
- 800 € pour la Culture (festival du spectacle)
- 800 € pour le Sport (à répartir sur 3 manifestations sportives)

## Vie du Comité Directeur Fédéral de la FNASCE

L'année 2021, impactée par la crise sanitaire a modifié nos modes de fonctionnement, notamment la tenue de nos séances plénières, soit en visioconférence, soit en présentiel

- Séances du CDF en visioconférence :
  - 13 et 14 janvier
  - 3 et 4 février
  - 7 avril
  - 28 juillet
- Séances du CDF en présentiel :
  - 17 et 18 mars à Angers (49) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU des 17, 18 et 19 mars
  - 17 et 20 mai à Sète (34)
  - 22 et 23 juin à Bron (69) dans le cadre de la 53e assemblée générale de la FNASCE
  - 14 et 15 septembre à Villegusien-le-Lac (52) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU des 14, 15 et 16 septembre
  - 3 et 4 novembre à La Défense (92)

Le bureau fédéral s'est réuni en visioconférence dans les jours précédents chaque réunion du comité directeur fédéral.

Les membres du CDF ont assisté à un séminaire de cohésion du 17 au 20 mai sur le Domaine du Lazaret à Sète (34)

Malgré la crise sanitaire, des membres du CDF ont assisté à des assemblées générales sur invitations d'ASCE et d'URASCE, et accompagnés des ASCE ayant fait appel à leur accompagnement dans le cadre de difficultés de gestion.

### **Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE**

Tous les MAD basés au bureau de Paris se sont vus dotés d'un ordinateur portable, dotation prévue dans les dispositions du télétravail.

Le dispositif du télétravail a été déployé au bénéfice des MAD en services déconcentrés, qui en ont émis le souhait.

Au cours de l'année 2021, suite à des départs en retraites, 3 postes vacants de MAD ont été remplacés dans les ASCE : 57, 75 AC et 94. Les affectations ont eu lieu entre septembre et novembre.

### **« Tour de France » des permanents MAD**

Cette action présentée en 2020, n'avait pu avoir lieu compte-tenu du contexte sanitaire.

Les points abordés : présentation de la FNASCE, rappel des textes régissant les MAD, fonctionnement des bureaux de Paris et Nice, accompagnement des MAD en services déconcentrés, rôles hiérarchiques.

La présidente et Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE, se sont déplacées dans 2 régions :

- 19 et 20 octobre à Saint Pierre Quiberon (56) pour les MAD des régions Bretagne et Pays de Loire  
ASCE 44, 56, 35 et 29
- 17 et 18 novembre à Perpignan (66) pour les MAD des régions Sud et Sud-Ouest  
ASCE 33, 33 CEREMA, 34, 66, 12, 13 et 13 CEREMA

### **Projet de nouveaux statuts et règlement intérieur**

Les projets de nouveaux statuts et du règlement intérieur ont été adoptés lors de l'assemblée générale de Bron le 24 juin dernier.

Les dossiers ont été transmis au ministère de l'intérieur par courrier recommandé le 29 juillet.

Le Ministère de l'intérieur a demandé des éléments complémentaires le 10 août, qui ont été transmis le 8 septembre.

Après une relance en décembre, le référent de ce dossier nous a demandé les statuts et le règlement intérieur en version modifiable, et nous a annoncé un délai de traitement de notre dossier de 12 mois à minima.

Une demande de dérogation va être transmise afin de permettre la tenue des AG en dématérialisée pour 2022.

### **« Règlement Général sur la Protection des Données » RGPD**

Tout notre mouvement est impacté par cette législation qui impose une information complète et précise sur l'utilisation des données transmises par nos adhérents, lors de l'établissement de leur bulletin d'adhésion, ainsi que lors de leur inscription à toute manifestation.

Un groupe de travail RGPD a été mis en place en mars 2021, dont l'objectif principal est de mettre en place les dispositions obligatoires

## Enquête dans le cadre de l'attribution des séjours d'été en unité d'accueil

Dans le cadre des indicateurs de suivi de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022, le pôle action sociale du ministère souhaitait connaître la typologie des familles bénéficiant de séjours dans les unités d'accueil.

Après l'envoi d'une information à destination des présidents d'ASCE et d'URASCE, et des gestionnaires d'UA, une enquête a été transmise aux bénéficiaires de séjours d'été des années 2020 et 2021, sous la forme d'un questionnaire sous « limesurvey ».

Le questionnaire anonyme portait sur la catégorie professionnelle, le revenu fiscal de référence et le nombre de parts de chaque bénéficiaire.

Les résultats de cette enquête et son analyse figurent en annexe du dossier n°2.

## Domaine de la Chesnaye - VATAN

- Mise en place d'un éco-paturage avec l'arrivée de 12 moutons
- Ouverture de l'unité d'accueil dans la partie habitation du pavillon qui a connu pour sa première année une occupation de 7 semaines durant la période du 13 juin au 30 septembre
- Don de 6 palettes de 500 kgs contenant les copies du fond documentaires de l'association du souvenir de Ferdinand de Lesseps. Ces documents seront intégrés dans les expositions de la future salle dédiée à Ferdinand de Lesseps.
- Présence de bénévoles lors de l'opération sécurité routière sur l'aire de l'autoroute A 20 les 9 et 10 juillet
- Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre avec le lancement de la plaquette de présentation des objectifs 2021-2023, plaquette accompagnant les demandes de mécénat ou lors de rencontres d'officiels
- Visite du nouveau Préfet de l'Indre le 8 octobre en présence des élus locaux, dont les maires de Vatan et Guilly, et des représentants de la communauté de communes.
- Création d'une structure juridique dans l'Indre :  
Afin de pouvoir bénéficier des aides et subventions (locales, régionales, Etat) pour le Domaine de la Chesnaye, il est nécessaire d'avoir une structure juridique disposant d'un siège social dans le département de l'Indre. Le cabinet d'avocats DELSOL a été missionné pour nous aider dans cette démarche.
- Signature le 14 décembre de la convention avec l'Association Mondiale de la Route – PIARC définissant les conditions de dépôt des archives historiques de l'association déposées au musée des Ponts et Chaussées

## Rencontre des gestionnaires d'Unité d'Accueil

Cette rencontre très attendue s'est déroulée les 1er et 2 décembre à Ronce-les-Bains et a été organisée par l'ASCE 17. Cette rencontre a réuni 62 personnes de 38 ASCE. Les échanges ont été très intéressants.

Le programme portait sur

- la présentation des différentes aides (travaux, fonds de solidarité...)
- le point sur la gestion de l'immobilier (sécurité, responsabilité des présidents)
- le point sur les conventions
- la présentation de l'enquête sur les UA et des tableaux UA État
- la présentation du site internet et du logiciel OSCAR

3 ateliers portant sur le logiciel OSCAR ont été mis en place, dont le thème était :

*Connaître les points positifs et négatifs sur le logiciel pour le faire évoluer, afin d'élaborer un cahier des charges et faire appel à un prestataire externe avec mise en concurrence.*

## Manifestation « phare »

Cette nouvelle manifestation nationale ayant pour objectif de rassembler les familles en proposant des activités de nos 3 secteurs : le sport, la culture et l'entraide, aura lieu du 26 au 29 mai 2022 sur le site Vendéole du CGCV situé à Longeville-sur-Mer en Vendée (85).

Des activités seront proposées sur le centre : piscine, mini-golf, ping-pong, basket, foot.... avec la mise à disposition de vélos

Des activités extérieures seront proposées par groupe de 50 personnes :

- parcours d'orientations
- chasse aux trésors
- découverte du marais salant et de la dune
- maison du marais

Des animations culturelles seront également proposées les soirs par les ASCE de la Région des Pays de la Loire.

Le dossier de présentation et la fiche d'inscription pour cette manifestation ont été diffusés aux ASCE le 16 février dernier.

Grâce aux dons et promesses de dons d'ASCE et d'URASCE, le montant des inscriptions a été ramené à :

- 30 € pour les adultes (au lieu de 60 €)
- 15 € pour les 11 – 17 ans (au lieu de 35 €)
- 10 € pour les moins de 11 ans (au lieu de 20 €)



Pour conclure le présent rapport moral, je terminerai en adressant mes remerciements aux :

- membres du comité directeur fédéral ;
- agents mis à disposition du bureau de Paris et de Nice pour leur implication, leur responsabilité et leur disponibilité ;
- responsables des ASCE et des URASCE, aux responsables d'activités, à nos bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme ;
- services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement ;
- partenaires pour leur accompagnement.

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement avec confiance et optimisme pour poursuivre son rayonnement et son développement.

**Alors, tous ensemble, continuons à porter nos couleurs PASSION, celles de la FNASCE**

Merci pour votre attention

Le 31 mars 2022

**Michèle JOSSIER**  
Présidente de la FNASCE